

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur du règlement no. 2023-143 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 concernant la modification de la limite de l'affectation urbaine sur le territoire de la Municipalité de Saint-Maurice.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, PATRICK BARIL, directeur général de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, que conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), que le règlement numéro 2023-143 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2007-02-47 de la MRC des Chenaux est entré en vigueur le 17 octobre 2023, soit à la date de la correspondance de l'avis ministériel attestant de la conformité du règlement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Ce règlement requière que la municipalité de Saint-Maurice modifie sa réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les modifications adoptées.

Le but du règlement vise à mettre en œuvre une ordonnance d'exclusion de la zone agricole rendue par la Commission de protection du territoire agricole concernant une partie des lots 3 994 430 et 4 811 899 du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice.

Le règlement no. 2023-143 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) ainsi que dans les bureaux municipaux des municipalités concernées. Il est aussi disponible sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : www.mrcdeschenaux.ca.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations relatives aux sujets visés par ce règlement à communiquer avec le directeur à l'aménagement du territoire à la MRC des Chenaux, M. Danny Roy, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Tél. : 819-840-0704 poste 2208
Courriel : directeurat@mrcdeschenaux.ca

DONNÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE 28^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023



Patrick Baril
Directeur général